

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2016

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Votants : 19

Date de convocation : 10 février 2016

Le dix-huit février deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU adjoints au Maire, Pascal LAURENT Rodolphe BORRÉ, Gwladys BRANGER, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Jean-Pierre DZIOBA, Philippe CHÉNEAU, LAINE Marie-Thérèse, BLANCHARD Guy.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Albert MÉCHINEAU (pouvoir à Benoît COUTEAU), Céline GRUAU (pouvoir à Pascal BOUTON), Michel DELHOMMEAU (pouvoir à Rodolphe BORRÉ), Sophie RICHARD (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ), Laurence BLANCHARD (pouvoir à Marie-Thérèse LAINE)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Gwladys BRANGER

1- Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2016

2- Convention avec le Lycée Briacé

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Lycée Briacé pour l'intervention des élèves dans les projets d'aménagements des espaces verts et pour le fleurissement.

3- Finances

• Demande de subvention

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, la CAF et la Préfecture sur différents projets

• Remise gracieuse

Le Conseil Municipal vote une remise gracieuse de 800.84 € sur des loyers dans le cadre d'un dossier de Fonds de Solidarité au Logement

• Indemnités des élus

La loi du 31 mars 2015 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le Maire perçoit de manière automatique les indemnités maximales. Toutefois le Maire peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur. Le Conseil Municipal acte de la volonté de Monsieur le Maire de déroger à la loi et de percevoir des indemnités inférieures au taux maximum. Il est acté que Monsieur Guy BLANCHARD prend la présidence du Comité Consultatif Bâtiments, Eclairage Public en remplacement de Monsieur Kévin CAILLÉ et percevra de ce fait l'indemnité équivalente à 10% de l'indice 1015, soit 364.94 € brut par mois.

• Emprunt

Afin de financer l'acquisition des terrains non bâtis appartenant au Pampre d'Or, il est décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 20 ans, au taux de 1.95 %

4- Assainissement : Choix du mode de gestion

Le contrat d'affermage qui assure la gestion du service d'assainissement arrive à son terme, après avoir pris connaissance des différents types de mode de gestion, le Conseil Municipal décide de maintenir la gestion en délégation de service public par affermage

5- Urbanisme :

• Cession Monsieur CORMERAIS

Suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal décide de déclasser la portion de fossé jouxtant le bien de Monsieur CORMERAIS au Pont. Le prix est fixé à 75 €/m².

• Cession terrains à la micro-crèche

Le Conseil Municipal décide de céder à la SCI MENGUY – FAVREAU, porteur du projet de micro-crèche, 2 terrains situés dans le lotissement du Carré des Vignes pour un montant de 125 €/m².

- **Terrain Mme Jeanne BRANGER**

Le Conseil Municipal accepte la donation de Madame BRANGER de la parcelle ZA 12, situé près de la grotte.

6- Questions diverses

- L'entreprise GAUTIER TP a été retenue pour la réalisation de 2 tabourets d'assainissement, le montant des travaux s'élève à 2 968.80 € TTC.
- L'entreprise ALTEREA a été retenue pour la réalisation de l'audit énergétique de la Cure et la salle du théâtre pour un montant de 3 284.40 €. Ce bilan est subventionné par l'ADEME et permettra de solliciter une subvention auprès de la Région.

Fait à Monnières le 29 février 2016

Le Maire,
Benoît COUTEAU